



FICHE EXPLICATIVE

Mesures Transverses

ABANDON PUR ET SIMPLE DE L'ÉVALUATION A BORD PAR LA MAÎTRISE

C'était non hier, c'est non aujourd'hui, ce sera non demain.

Que n'a-t-on pas déjà dit sur ce sujet? L'individualisation salariale, aboutissement ultime de la recherche d'une reconnaissance individuelle entrainerait la mort de notre collectivité. Cela ne veut pas dire que les CC et les CCP n'ont pas de rôle à jouer dans l'animation de l'équipage et dans la recherche d'une performance collective. Au contraire, leur rôle est essentiel.

LA MESURE IMPACTANT LES JOURNÉES ENFANT MALADE NE SERA PAS APPLIQUÉE

L'usage qui donnait aux PNC la possibilité de bénéficier de jours isolés d'AEM (Absence pour enfant malade) sans certificat médical lorsque pris individuellement, et permet de gérer la maladie de nos enfants sans avoir à courir après un médecin à chaque fois, ne sera pas remise en cause par une décision unilatérale, prise par des décideurs qui ont eux des possibilités autres et donc de la flexibilité pour aménager leurs plannings.

Il est primordial de rappeler que cette mesure, non négociée par les PNC dans leur copie Transform, mais par les Personnels Sol, s'est retrouvée imposée aux PNC par un jeu de croisement entre les différentes conventions. **Si les causes d'une dépose d'AEM sont les mêmes pour toutes les populations, les effets sont différents et il fallait que la Direction prenne en compte les spécificités de notre métier** (des parents partant à 10 000 kms de leur domicile).

BASES PROVINCE

Dans le contexte d'incertitude actuel sur les conditions de travail des PNC basés en Province, nous avons reçu, lors de l'arbitrage final, l'engagement du PDG de maintenir l'existence des bases. Un cycle de négociation a d'ores et déjà débuté afin d'aboutir à un ACCORD Bases Province.

FACILITES DE TRANSPORT

Les avancées discutées en interGP ont été gravées dans le marbre. Entre autres :

- Bus AF accessibles sur présentation du CMC dès le 1er janvier, sans phase test.
- Accès au « PIF STAFF » des terminaux F et G.
- Franchise bagage cabine portée à 18 kgs.
- Enregistrement de bout en bout sur un vol en fonction suivi d'un parcours en R1.
- Accès électronique aux vols HOP..

Le travail en InterGP continue notamment sur les disponibilités R1...

TEMPS PARTIEL MENSUEL

Parce que notre profession est particulière, notre travail n'est ni stockable, ni sécable, on ne peut ni écourter un service de vol à la minute, ni reporter un temps de vol à une période ultérieure. Il est donc difficile de nous appliquer un temps partiel classique tel que cela s'applique à de très nombreuses professions.

Ce Temps Partiel Mensuel pour lequel nous avons obtenu une ouverture de négociation **avant la fin 2013**, ne se substituera pas au temps alterné, et il aura aussi la vertu d'être un outil de gestion des surreffectifs de qualité.

ABATTEMENT DES JOURS DE REPOS

Nous avons fait clarifier les abattements de jours OFF, et notamment fait exclure les absences avec retrait de 30ème (retards sur les réserves).

QUALITÉ PLANNING

Une des souffrances ressentie par le PNC réside dans la difficulté à équilibrer vie privée et vie professionnelle.

Et pourtant, de vraies solutions existent: **le compteur CJR RADD** sur moyen courrier permet la pose sous forme de DDA des RADD reportés, il sera étudié sa mise en place sur long courrier.

Le développement d'un **outil efficace de production** qui permettra la pose de plus de DDA vol et/ou DDA repos, et optimisera nos plannings en lissant notre activité et donc notre fatigue, vient d'être acté dans le protocole de sortie de crise. La qualité de vie au travail conditionne non seulement le bien-être des salariés mais également leur productivité: plus le PNC est heureux de faire son travail, plus les passagers seront contents de voyager sur notre Compagnie.

Des aspects qualitatifs, relatifs aux plannings, seront traités dans un prochain groupe de travail pour une **mise en application à partir d'avril 2014**.

MALADIE OU ACCIDENT AU COURS DES CONGÉS

Les Congés Annuels n'étaient reportables que si la maladie débordait sur ceux-ci. Désormais, **une période de maladie entièrement recouverte par des Congés Annuels ouvre droit au report de cette dernière**.